



**Rapport Article 29 LEC**  
**Information ESG Investisseurs**  
**30 juin 2022**

**Cadre réglementaire**

Article 29 de la loi Energie Climat n° 2019-1147 du 08/11/2019.

Décret d'application n° 2021-663 du 27 mai 2021.

Articles L533-22-1 et D533-16-1 du Code Monétaire et Financier.

Guide professionnel AFG/Deloitte sur la loi Energie Climat

**Préambule**

L'article 29 de la LEC (Loi Energie Climat) annule et remplace les dispositions de l'article 173 de la Loi de transition Energétique et cherche à coordonner la réglementation française avec les règlements européens SFDR et Taxonomie. Il modifie les articles L.533-22-1 et D.533-16-1 du Code Monétaire et Financier.

Structure du rapport

Dispositions auxquelles il répond : rapport article 29 entité – rapport PAI

Liens avec autres documents : politique ESG

## SOMMAIRE

Démarche générale de la société de gestion .....	3
Moyens internes attribués à l'ESG .....	5
Moyens humains .....	5
Moyens techniques .....	5
Moyens financiers .....	5
Démarche de prise en compte des critères ESG dans la gouvernance de la société de gestion .....	6
Stratégie d'engagement .....	7
Informations relatives à la taxonomie européenne et aux combustibles fossiles .....	8
Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris .....	9
Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité .....	10
Démarches de prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques .....	11
Identification des risques ESG .....	11
Evaluation des risques ESG .....	11
Priorisation et gestion des risques liés à la prise en compte des critères ESG .....	12
Mesures d'amélioration .....	14

Palatine Asset Management (PAM) est engagée depuis de nombreuses années dans la prise en compte des risques climatiques dans ses choix d'investissement, anticipant dès 2005 l'intérêt d'investir dans des modèles de développement durable (décarbonés) afin de lutter contre le réchauffement climatique.

Très tôt elle a étoffé sa gamme de produits d'épargne axés sur l'environnement avec la création en 2006 de Palatine Or Bleu, fonds investissant dans des sociétés dont les activités étaient liées à l'eau. En 2007, le processus d'investissement de Palatine Or Bleu a été enrichi d'un filtre ESG (Environnemental, Social et de Gouvernance). Depuis 2019, Palatine Planète prend le relais de Palatine Or Bleu, s'ouvrant à l'ensemble des enjeux planétaires et offrant un portefeuille plus diversifié dans une thématique prometteuse s'il en est. L'écologie est devenue un enjeu crucial tant au niveau politique que social et économique. Elle est porteuse d'une forte croissance, avec une nécessité d'investissements importants tant à court terme que sur le long terme, quel que soit le cycle économique. En début de l'année, soucieux de donner du sens et de la valeur à nos investissements, nous avons également mis l'accent sur le volet social de l'ESG en transformant Uni-Hoche en un fonds à impacts qui sélectionne les sociétés qui contribuent à la création d'emplois en France et d'emplois de qualité. Depuis, nous sommes en cours de transformer Export Europe, fonds actions de la zone euro, en un fonds intégrant pleinement cette dimension emploi.

Fin 2019, PAM a signé les PRI (Principes pour l'Investissement Responsable) des Nations Unies, et début 2021 une stratégie charbon a été déployée pour toute la gestion.

Pour sa politique d'investissement et de gestion des risques, PAM prend en compte les critères relatifs au respect d'objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (critères ESG), dans la mesure où des indicateurs de performance propres à ces critères sont utilisés pour l'ensemble des portefeuilles gérés par la société.

### E NVIRONNEMENT

PAM a pour objectif de protéger les actifs gérés des risques climatiques.

Au cours de 2021, une politique d'exclusion charbon ambitieuse a été déployée.

Pour l'exercice 2022, PAM va poursuivre son ambition environnementale en intégrant un nouvel indicateur d'impact sur la biodiversité dans la gestion de sa performance extra-financière

### S OCIAL

L'importance des pratiques sociales est de plus en plus considérée dans la gestion des fonds PAM. Au cours de l'exercice 2021, la société de gestion a souscrit un nouvel abonnement à un fournisseur de données spécialisé sur l'emploi, HUMPACT.

L'objectif pour l'exercice 2022 est de créer des fonds à impact positif sur l'emploi en France et en Europe.

### G OUVERNANCE

PAM a développé un fonds spécialisé dans les entreprises familiales, reconnues pour leur gouvernance de qualité et leur vision stratégique de long terme.

Ainsi, les portefeuilles proposés par Palatine Asset Management au 31/12/2021 prenaient en compte des critères ESG, bien que le degré d'importance accordé à ces critères puisse varier d'un fonds à un autre. Les fonds les plus engagés dans la prise en compte de la performance extra-financière incluent une gestion ISR et comportent des produits classifiés article 8 SFDR et labellisés ISR. Au total 90% des encours gérés chez PAM intègrent des critères ESG dans leurs processus d'investissement.

#### Gamme de fonds Palatines Asset Management au 31/12/2021

Gestion ISR	Export Europe	ART 8 SFDR	
	Palatine Planète	ART 8 SFDR	
	Palatine Entreprises Familiales ISR	ART 8 SFDR	
Intégration ESG	Palatine France Mid Cap	ART 6 SFDR	
	Palatine France Small Cap	ART 6 SFDR	
	Conservateur UNISIC	ART 6 SFDR	
	Palatine France Emploi Durable	ART 6 SFDR	
	Palatine Amérique	ART 6 SFDR	
	Palatine Monétaire CT	ART 6 SFDR	
	Palatine Monétaire Standard	ART 6 SFDR	
	Palatine Impulsion Taux	ART 6 SFDR	
	Palatine Opportunités 6 – 12M	ART 6 SFDR	
	Palatine Taux Variable	ART 6 SFDR	

Les 3 fonds labellisés ISR au 31/12/2021 représentaient 6,3% des actifs sous gestion à cette période. L'ambition de PAM pour 2022 est d'augmenter significativement cette part de fonds intégrant une gestion ISR.

Le label ISR permet de maîtriser les actifs et la stratégie du fonds. Il engage aussi la société de gestion à développer une politique d'engagement actionnarial pour les valeurs détenues au sein des fonds détenant le label ISR.

En parallèle de ses ambitions de labellisation, PAM a la volonté d'améliorer la classification SFDR de ses portefeuilles au cours de l'exercice 2022.

Pour informer ses clients de l'avancement des objectifs ESG de sa politique d'investissement, PAM publie trimestriellement un reporting extra-financier pour chacun des fonds labellisés ISR. De plus, un rapport d'engagement actionnarial ainsi que les résultats de la politique de vote de PAM sont publiés annuellement.

## MOYENS INTERNES ATTRIBUES A L'ESG

### MOYENS HUMAINS

L'équipe de recherche ESG est sous la responsabilité Marie-Pierre Guern en charge des questions ISR depuis 15 ans chez PAM et directrice de la gestion depuis octobre 2021. Elle se compose d'un analyste ISR, Pierre-Olivier GIRAUD et d'une étudiante en alternance, Clothilde Marlin. Ainsi, à fin 2021, les moyens humains consacrés à l'analyse ESG représentaient 3 ETP.

De plus, en dehors de l'équipe spécialisée ISR, tous les gérants sont impliqués à travers leurs processus d'investissement qui intègrent des critères ESG.

En 2022, les moyens humains consacrés à la recherche ESG devraient être renforcés puisqu'un recrutement est prévu au cours du premier semestre 2022.

### MOYENS TECHNIQUES

La recherche ESG s'appuie sur des ressources techniques externes. En effet, PAM complète les informations publiées par les entreprises elles-mêmes par les données collectées via des agences de notation extra-financières, des analyses de brokers, des fournisseurs de données spécialisés ... Ainsi, la société de gestion était au 31/12/2021 engagée auprès des fournisseurs de données suivants :

- Moody's Solution ESG (Vigeo Eiris) : Agence de notation ESG utilisée par PAM pour les larges capitalisations 
- Ethifinance : Agence de notation ESG utilisée principalement par PAM pour les petites et moyennes entreprises 
- Humpact : Fournisseurs de données sociales sur l'emploi en France 
- S&P Global rating ESG (Trucost) : Fournisseurs de données sur l'impact climatique des portefeuilles 
- Brokers : Analyses de marché
- ISS : Proxy pour l'aide à la décision des votes en assemblée générale 

L'ambition de PAM est de donner encore plus de poids à l'ESG c'est pourquoi les moyens humains et techniques mis en place en 2021 devraient être renforcés au cours de l'exercice 2022. L'objectif est de renforcer l'équipe d'analystes ESG et d'élargir les abonnements existants et développer de nouveaux partenariats pour obtenir plus de données ESG notamment en ce qui concerne la biodiversité et le critère social.

### MOYENS FINANCIERS

La société de gestion PAM a consacré 85k € en 2021 pour l'obtention de données ESG. Ce budget concerne uniquement l'achat de ressources techniques externes.

## DEMARCHE DE PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG DANS LA GOUVERNANCE DE LA SOCIETE DE GESTION

Le comité de direction se compose de membres sensibles aux problématiques ESG. L'ensemble de ses membres témoignent d'une forte détermination à poursuivre leurs monté en compétences sur ces sujets. C'est pourquoi un plan de formation global a été prévu au cours de l'exercice 2022.

De plus, à date du 31/12/2021, avec l'arrivée de Michel ESCALERA à la direction de PAM, fort d'une solide expertise ESG en Espagne et Marie Pierre Guern au comité de direction cela a permis d'enrichir les connaissances des problématiques ESG de ce comité.

Le conseil d'administration n'intègre pas directement des critères ESG dans son règlement intérieur mais une réflexion est en cours pour la mise en place d'un comité RSE au cours de l'exercice 2022. Le conseil d'administration comporte 28,5% de femme au 31/12/2021.

En 2021, la prise en compte des risques de durabilité dans les process d'investissement n'étant qu'encouragé pour une partie des fonds gérés, la politique de rémunération n'en tenait compte que partiellement dans la détermination des bonus. Cette politique devra être formalisée de manière plus concrète pour une application sur l'exercice 2022.

## STRATEGIE D'ENGAGEMENT

La stratégie d'engagement de PAM a pour ambition de toucher toutes les entreprises présentes au sein des portefeuilles de la société de gestion. Les actions d'engagement actionnarial sont renforcées pour les entreprises investies au sein des fonds labellisés ISR, le dialogue entre PAM et ces entreprises est priorisé.

Dans certains cas, l'engagement peut également concerner des entreprises non encore présentes au sein des portefeuilles de PAM lorsque leurs résultats financiers sont attractifs mais que les performance ESG sont contraires par la démarche ISR de PAM.

La stratégie d'engagement est détaillée au sein de la politique d'engagement actionnarial de PAM disponible sur [Réglementation - Palatine Asset Management \(palatine-am.com\)](https://www.palatine-am.com/fr/reglementation). Elle se décompose en 2 axes principaux, l'engagement par le dialogue et l'engagement par l'exercice du droit de vote.

PAM publie annuellement les résultats de ces politiques, ils sont disponibles dans le rapport sur l'exercice des droits de vote ([Réglementation - Palatine Asset Management \(palatine-am.com\)](https://www.palatine-am.com/fr/reglementation)) et dans le rapport d'engagement ([Mission & Vision - Palatine Asset Management \(palatine-am.com\)](https://www.palatine-am.com/fr/mission-vision)).

## INFORMATIONS RELATIVES A LA TAXONOMIE EUROPEENNE ET AUX COMBUSTIBLES FOSSILES

A publier lors du rapport de 2022.

## STRATEGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS INTERNATIONAUX DE LIMITATION DU RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE PREVUS PAR L'ACCORD DE PARIS

A ce jour Palatine Asset Management n'a pas encore établi de stratégie quantifiée d'alignement avec l'Accord de Paris et donc de cibles de réduction des émissions de GES à horizon 2030 pour ses portefeuilles. Le pilotage actuel des fonds n'inclut pas d'objectif d'atténuation des émissions de GES.

La mesure des émissions de GES et de la trajectoire climat de l'ensemble des portefeuilles de la société de gestion est finalisée. Une réflexion sur cette base est en cours pour déterminer une trajectoire de réduction des émissions de GES soutenable pour la société de gestion. Des objectifs de minimisation des émissions de GES et de la trajectoire climat seront quantifiés à horizon 2030 pour l'ensemble des fonds. La publication de cette stratégie climat sera effectuée le plus rapidement possible.

## STRATEGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DE LONG TERME LIES A LA BIODIVERSITE

Au 31/12/2021, la société de gestion ne dispose pas encore d'une stratégie de réduction de sa pression sur la biodiversité avec un objectif chiffré à horizon 2030. La volonté de PAM est de publier cette stratégie dans le délai le plus court possible sans qu'il nuise à la réflexion nécessaire pour déterminer une stratégie à la fois ambitieuse et cohérente avec les contraintes d'investissement existantes.

### IDENTIFICATION DES RISQUES ESG

Consciente de l'urgence climatique et du besoin de réduire l'exposition de ses actifs aux différents risques climatiques, PAM a mis en place une politique d'investissement responsable. L'objectif est de protéger les actifs dont elle a la gestion de ces risques climatiques potentiels mais aussi de participer au financement d'une société plus durable pour faire bénéficier ses clients des opportunités liées au changement climatique.

La société de gestion reconnaît 3 catégories de risques climatiques majeurs :

- les risques climatiques physiques : Risques financiers incertains qui résulteraient des effets du changement climatique sur les actifs physiques (modification des températures moyennes et régimes de précipitations, augmentation de la fréquence et de la sévérité des événements climatiques extrêmes...).
- les risques de transition : ce sont les impacts financiers incertains (positifs et négatifs) qui résultent des effets de la mise en place d'un modèle économique bas-carbone : augmentation potentielle des prix des émissions de gaz à effet de serre, renforcement des obligations de reporting, réglementation sur des produits ou services existants, modification des comportements des consommateurs, substitution de produits et services existants par des options moins émissives, investissement infructueux dans de nouvelles technologies, coûts initiaux de développement de nouvelles technologies bas-carbone, modification des préférences des consommateurs, stigmatisation d'un secteur, augmentation des commentaires négatifs des parties-prenantes...
- les risques de responsabilité : ce sont les impacts financiers incertains résultant d'éventuelles poursuites en justice pour avoir contribué au changement climatique ou par ne pas avoir suffisamment pris en compte les risques climatiques.

### L'ÉVALUATION DES RISQUES ESG

L'évaluation des risques ESG se fait par le biais de 2 processus. La notation ESG des valeurs investies permet d'exclure les valeurs dont la notation ESG fait apparaître un risque extra-financier significatif. Le suivi des controverses permet d'exclure les valeurs ayant fait l'objet de controverses majeures au cours des derniers mois ou à risque élevé de controverse.

#### 1- Notation ESG

La méthodologie de notation ESG de PAM s'appuie sur les analyses et les critères de l'agence de notation extra-financière VIGEO EIRIS, et en complément sur une analyse interne particulièrement pour les valeurs non suivies par l'agence de notation ; cela concerne essentiellement des petites et moyennes capitalisations.

- **La politique sociale de l'entreprise** : respect du droit du travail ; gestion des carrières et des retraites ; plans de formation ; gestion des restructurations ; promotion du

dialogue social ; santé et sécurité de l'emploi ; actionnariat salarié ; publication d'indicateurs sociaux ; gestion des sous-traitants.

- **Protection de l'Environnement** : identification des impacts ; existence de reporting environnementaux prenant en compte le suivi des procédures et les améliorations apportées ; certification ISO 14001 ; éco-conception des produits ; impacts liés aux cycles de vie des produits et services ; bilan carbone ; maîtrise des consommations d'énergies ; maîtrise de la pollution locale ; maîtrise des impacts sur l'eau et de sa consommation ; exposition aux réglementations ; gestion des déchets ; analyse du cycle de vie ; présence d'équipes dédiées ; protection de la biodiversité.
- **Les relations client-fournisseur** : lutte contre la corruption ; gestion des contrats ; sécurité des produits ou des services ; rappels ou interdictions de produits ; relations durables et engagement avec les clients et les fournisseurs ; respect du droit de la concurrence ; image de qualité et de fiabilité.
- **La politique managériale de l'entreprise** : composition des Conseils d'administration ou de surveillance ; niveaux de transparence ; mécanismes de contrôle et d'audit ; droits des actionnaires ; structure du capital.
- **Les relations avec la société civile** : promotion du développement économique et social du territoire d'implantation ou autre ; impact sociétal des produits et services ; actions caritatives, humanitaires, sanitaires.
- **Droits humains** : respect des droits humains, des normes de l'Organisation Internationale du Travail ; absence de discrimination, de travail forcé ou des enfants.

Les modifications du processus d'analyse ESG ont lieu si nécessaire. Les analyses ESG sur les actions sont revues en moyenne tous les 12 mois sauf cas de force majeure (controverses, actualités, ...).

## 2- Suivi des controverses

Une entreprise fait l'objet d'une controverse qui est évaluée comme majeure lorsqu'elle est coupable de violation des grandes conventions internationales sur l'environnement, le respect des droits humains (travail des enfants, esclavagisme, ...), l'éthique des affaires (corruption), ...

Le degré d'importance d'une controverse (porte-t-elle sur une entité isolée ou l'ensemble du groupe, montant de ou des amendes...) et son impact (coûts directs et indirects,...) sur le score global d'un titre (pouvant entraîner la mise sous surveillance voire la sortie partielle ou totale de la valeur) est fonction du risque de réputation et du degré d'impact sur les parties prenantes que cela entraîne, ainsi que de l'attitude de la société face à la controverse et de son degré de transparence pour la traiter.

En cas d'émergence d'une controverse sur une des valeurs du portefeuille, une mise à jour de l'analyse ESG est faite le plus rapidement possible afin d'apprécier de la nécessité de désinvestissement.

---

## PRIORISATION ET GESTION DES RISQUES LIES A LA PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG

Dans le cadre de la gestion des risques ESG, la gestion des risques liés au réchauffement climatique a été identifié comme étant prioritaire parmi les risques ESG. Ainsi, PAM a la volonté d'aligner ses portefeuilles sur une trajectoire bas-carbone. Cet alignement implique de sélectionner – à l'intérieur d'un secteur ou d'une catégorie d'actifs financiers – les valeurs qui ont commencé à mettre en œuvre les efforts de décarbonation croissants, requis sur leurs secteurs d'activités.

Pour se faire PAM a mis en place une politique d'investissement ESG incluant plusieurs actions directement en lien avec la lutte contre le réchauffement climatique :

- Une politique d'exclusion : PAM a décidé de compléter son engagement pour la lutte contre le réchauffement climatique avec une politique charbon stricte. Les sociétés minières dont plus de 20% du chiffre d'affaires est généré par l'extraction du charbon thermique sont exclues de l'univers d'investissement des fonds PAM. De même, les producteurs d'électricité dont le mix de production d'électricité repose sur plus de 20% de charbon sont tenus hors du périmètre d'investissement. Ce critère d'exclusion relatif est complété par un seuil d'exclusion absolu pour garantir des pratiques d'investissement responsables. Ainsi, les sociétés minières dont la production annuelle de charbon dépasse les 10M tonnes et les producteurs d'énergie dont la production à base de charbon représente plus de 5GW sont exclus.
- Une intégration des critères ESG sur l'ensemble de ses actifs sous gestion qui s'accompagne d'une sensibilisation et d'une formation des gérants de fonds aux problématiques ESG.
- Une politique d'investissement responsable et de labellisation de ses fonds les plus avancés dans cette démarche.
- Une politique d'engagement :
  - Rencontre avec les sociétés pour les engager sur les sujets ESG. L'objectif est de les inciter à plus de transparence sur les indicateurs extra-financiers mais aussi à une amélioration de leurs performances dans ces domaines pour un engagement sur le long terme.
  - Politique de vote en faveur des décisions favorables à de meilleures pratiques sur les plans environnemental, social, et de gouvernance.
- Une analyse ESG interne : Face à la diversification et la complexification des indicateurs ESG, PAM a développé une méthodologie interne de notation ESG établie en fonction des problématiques qui lui semble importantes. Parmi elles se trouvent le suivi des émissions carbone des entreprises mais aussi de leur empreinte carbone, leur part d'énergie verte et leur exposition aux énergies fossiles. De plus, conformément à l'exigence de la taxonomie, PAM devrait intégrer cette année le suivi de la part de chiffre d'affaires vertueux des entreprises dans ses décisions d'investissement. Ces indicateurs environnementaux permettent à PAM une bonne prise en compte du risque et des opportunités liés au changement climatique.

## MESURES D'AMELIORATION

A publier lors du rapport de 2022.